



## EMPURANY

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2021

**Présents : M. GLAIZOL Denis, M.COUTURIER Dominique , M. REGAL Philippe , Mme REGAL Chantal , Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe, Mme BUFFAT-CHAPLLE Annie, M. MINODIER Florian , M. CHANAL Vincent , M. MONTET Véronique , Mme CHANTIER Christiane, M.MORFIN Marc, M.ANTOINE Keyne .**

**Absent : Mme FAURE Corine , M .GUILLOT Joel**

**Excusées : Mme FAURE Corine, M.GUILLOT Joel**

**Secrétaire de séance : Mme DESBOS Monique**

#### Objet : Remboursement sinistre GROUPAMA

Suite à un dégât des eaux à la Salle des Fêtes, la compagnie d'assurance à rembourser les dégâts pour un montant de 1095,60 € ,

Après en avoir délibéré , le conseil Municipal décide accepter le règlement de 1095,60 €.

\*\*\*\*\*

Objet : Virements de crédits

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		28157 (040) : Agencement et aménagement	-23 119,13
		28158 (040) : Agencement et aménagement	23 119,13
			<b>0,00</b>

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (042) : Dot.aux amort.des immoincorr	-23 119,13		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorl	23 119,13		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

Certifié exécutoire par , le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 29/06/2021 et de la publication le 29/06/2021

Objets : virements de crédits

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		773 (77) : Mandats annulés ou atteints déché	1 000,00
		775 (77) : Produits des cessions d'immobilis	-1 000,00
			<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

Certifié exécutoire par GLAIZOL Denis, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 29/06/2021 et de la publication le 29/06/2021

Le Maire,  
Denis GLAIZOL





## EMPURANY

### PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2021

**Présents : M. GLAIZOL Denis, M.COUTURIER Dominique , M . REGAL Philippe , Mme REGAL Chantal , Mme MONTET Véronique, Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe, Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie, M. MINODIER Florian , M. CHANAL Vincent , Mme CHANTIER Christiane, M .GUILLOT Joël, Mme FAURE-BASSANO Corine, M.MORFIN Marc, M.ANTOINE Keyne .**

**Absent : Néant**

**Excusées :**

**Secrétaire de séance : Mme REGAL Chantal**

#### **Objet : Participation aux fournitures scolaires année 2021/2022**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 11 septembre 2020 fixant le montant de la participation de la commune aux dépenses de fournitures scolaires des écoles maternelle et élémentaire .

Il demande à l'assemblée de définir le montant des crédits alloués pour la rentrée 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Accorde une participation de 41 ,00 euros par élève pour l'achat des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2021/2022.**

**Cette participation sera réglée directement aux fournisseurs sur présentation de factures. Les crédits sont inscrits au BP 2021.**

\*\*\*\*\*

#### **Objet : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2022**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs Eau et Assainissement pour le prochain rôle :

**EAU :**

- **abonnement compteur : 72,00 €**
- **Prix du M3 d'eau : 1.62 € jusqu'à 300 m3**  
**1.40 € au delà de 300 m3**

**A ces tarifs s'ajoutent les taxes en vigueur au titre de la pollution domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte.**

**ASSAINISSEMENT :**

- **abonnement : 23,00 €**
- **consommation : 0.63 € /m3 d'eau consommé**

**les frais de fermeture de compteur et d'ouverture seront facturés selon le tarif suivant :**

- **fermeture de compteur : 175.00€**  
**Ouverture de compteur :175.00 €**

\*\*\*\*\*



**Objet : TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022**

Le conseil municipal après en avoir délibéré arrête ainsi qu'il suit les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022

<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	
Assemblée Générale	<b>Gratuit</b>
Lotos- Concours de belote- Manifestations à but lucratif	<b>250 . 00€</b>
Bals	<b>300 . 00€</b>
Réunions de famille – Autres	<b>220. 00€</b>
Mariage	<b>300 . 00€</b>
<b>ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS ETRANGERS A LA COMMUNE</b>	
Lotos- Concours de belote- Manifestation à but lucratif	<b>400 . 00€</b>
Bals	<b>550 . 00€</b>
Réunions de famille – Autres	<b>350 . 00€</b>
Mariage	<b>450. 00€</b>
Association Cantonale organisant une manifestation à but lucratif et comportant des adhérents de la commune d'Empurany	<b>330,00 €</b>
<b>CAUTION</b>	<b>500 . 00€</b>

**Il est précisé que chaque association de la commune d'Empurany bénéficiera d'une location gratuite par an**

\*\*\*\*\*

**Objet : VENTE VALLON/COMMUNE**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la proposition de Mesdames Bernadette VALLON et Laurence VALLON qui propose de céder à la commune les parcelles C 1979 – 1981- 1984-1986-1988 cises à La Grangette.

Considérant l'intérêt de la commune de se porter acquéreur de ce bien dans le but de déterminer l'assiette du chemin qui dessert le hameau de la Baraque,

Vu la proposition de cession faite à l'euro symbolique par les propriétaires actuelles,

Le Conseil , Après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées , section C n°1979-1981-1984-1986-1988 d'une surface de 11a 98 çà

- Autorise le maire à passer l'acte définitif en l'étude de Maître Samuel DUMAS, Notaire à SAINT-AGRÈVE (Ardèche) Place de Verdun

-Précise que cette acquisition se fera à l'euro symbolique et que les frais d'acte seront à la charge de la commune

-Charge monsieur le maire pour signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de la présente



**Objet : CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI  
COMPÉTENCES**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 16 Août 2021

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi Tournon et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, (ou l'assemblée délibérante)**

- **DECIDE** de créer un poste de AGENT D'ENTRETIEN à compter du 16 août 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences».
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20heures par semaine (20 heures minimum sauf cas particuliers).
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Le 29/07/21

3



MAIRIE  
Tél. 04.75.06.70.64  
Mail : mairie@empurany.fr

